

CARTE DE FIDÉLITÉ – RÈGLEMENT

1. Les nouvelles cartes de fidélité sont valables à partir du 28 août 2024.
2. Pour les personnes possédant déjà une carte, une nouvelle leur sera remise avec les points déjà cumulés jusqu'ici !
3. Les cartes sont nominatives et non cumulables.
4. Un point est accordé par carte, sans possibilité de cumul pour plusieurs repas, même en cas de repas en groupe.
5. Pour obtenir un point, le client doit consommer un menu du jour ou une suggestion de la semaine. Les snacks et salades ne sont pas valables.
6. Pour chaque carte complète, un menu du jour à CHF 19,50 est offert.

Règles spécifiques pour les entreprises :

7. Plusieurs employé(e)s d'une même entreprise peuvent participer ensemble au programme de fidélité. Ils profitent des avantages suivants :
 - Un point offert sur leur carte nominative.
 - Pour chaque carte complète, en plus d'un menu offert, ils reçoivent un bon d'une valeur de CHF 10.00 à faire valoir sur une initiation sportive.
8. Les bons de CHF 10.00 doivent être cumulés, entre collègues, dans le but d'atteindre le montant minimal de CHF 420.00 (prix d'une initiation de groupe pour 7 personnes).
9. Les bons sont nominatifs et cumulables.
10. Le restaurant garde les cartes complètes et s'occupe d'informer les entreprises sur l'état des comptes.